

# Beilagen

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde**

Band (Jahr): **12 (1913)**

PDF erstellt am: **30.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Beilage I** (zu p. 151).*Abschrift des Berichtes des Herrn von Blanc*

(ohne Nummer)

de dato Konstanz, 1. April 1804.

Infolge der von dem K. K. Herrn Minister in Bern Baron von Crumpipen heut Nacht um 1<sup>1</sup>/<sub>2</sub> Uhr vermittelt Estaffette mir zugekommen in Abschrift hier beiliegenden Weisung, ermangle ich nicht, Excellenz gehorsamst zu versichern, dass die in dem Eingang derselben berührten Nachrichten schlechterdings ungegründet, und vermutlich ein übelwilliger Nachklang der ebenso falschen Sage sind, welche im Jänner v. J. in Beziehung auf den sich dermal auf etliche Wochen hier aufhaltenden Engländer Moore in Umlauf gesetzt wurde, wie Exz. aus meinen damaligen gehorsamsten Anzeigen vom 7. u. 10. ejusdem zu entnehmen beliebt haben.

Es befinden sich nur 8 französische Emigranten hier, unter welchen 7 ehemals unter dem Condé'schen Corps gedient haben, grösstenteils alte gebrechliche oder strupierte Offiziere sind, aus einer kleinen englischen Pension von respectierten täglichen 1 Pfund bis 39 Kreuzer (1 Fr. 6 Kreuzer) — 49 Kreuzer — 33 Kreuzer leben, sich mit edlem Anstand in ihr Unglück fügen und einen ebenso ruhigen als sittlichen Wandel führen, welches sich denn auch mit aller Wahrheit von dem achten, einem sehr alten Mann, sagen lässt, dessen 2 Söhne in den königlich Preussischen Landen etabliert sind.

Dieser letztere namens de Bruge und von den 7 ersten der comte d'Espéyron, ehemaliger französischer Oberster, ein Mann von 70 Jahren, welcher der einzige ist, dessen tägliche Pension 1 Fr. 39 Kr. erreicht, frequentieren regelmässig die Gesellschaften der hiesigen sogenannten besseren Welt, und geniessen die Achtung derselben in einem unterscheidenden und zugleich bestverdienten Grade.

Von verdächtigen Zusammenkünften oder gefährlichen Machinationen dieser Emigranten ist auch nicht die mindeste Spur wahrzunehmen und ich kann und will für dieselben, in dieser Hinsicht, wie man zu sagen pflegt, corps pour corps gut stehen, so zwar, dass jedem entgegengesetzten Gerüchte oder einer diesfälligen positiven Assertion mit Bestand und Zuversicht von wem, und wo immer widersprochen werden kann.

Was die hier domicilierenden Schweizerischen Familien und einzelnen Individuen betrifft, so sind von erstern bloss ihrer 4, und von letzteren bloss ihrer 3 allda zu finden. Unter erstern sind ihrer 2, welche in dem benachbarten Thurgau begütert sind und bloss die Wintermonate hier zuzubringen pflegen. Die andern 2 bestehen aus der Familie des ehemaligen Bernischen Landvogt von Wagner, welcher ein wohl bemittelter Mann ist und seit dem Anfang der schweizerischen Revolution sein Vaterland verlassen und in dieser Zwischenzeit auch meistens in dem Innern der Monarchie, zum Teil in Wien selbst gelebt hat. Die zweite dieser letztbesagten Familien ist jene des Obersten

von Wattenwyl, dessen Regiment im englischen Solde und dermalen zu Malta in Garnison steht. Soviel ich von diesem Herrn Obersten verstanden habe, wartet er nur die volle Consolidierung der inneren schweizerischen Verhältnisse ab, um sich mit den Seinigen nach Bern zurückzubegeben, da er selbst England nicht dienet, sondern bloss sein von dem Baron Rovérea gekauftes Regiment den Engländern überlassen hat.

Die 3 einzelnen Individuen bestehen:

1. Aus dem Herrn Generalen Bachmann;
2. aus einem ehemaligen Amtmann des Kantons Zürich, namens Tauenstein;
3. aus einem ehemaligen Hauptmann des Schweizer Regiments Rovérea (nun Wattenwyl) namens Wertmüller.

Der erste, General Bachmann aus dem Canton Glarus, ist ein Mann von 69 à 70 Jahren, gebrechlich, und von untadelhaftem verdachtlosestem Betragen. Seit dem letzten Kriege, in welchem er für Oesterreich stritt, scheint er von dem Rücktritt in sein Vaterland, theils durch die zwischenzeitigen Unruhen desselben, theils (so sagt man wenigstens) durch die Disharmonie mit seiner in Glarus gebliebenen Gemahlin abgehalten worden zu sein. Diese ist nun aber seit wenigen Wochen mit Tod abgegangen und hat ihn als Erben des grössten Theiles ihrer Verlassenschaft eingesetzt, so zwar, dass er nun noch den Ausgang der in dem Kanton neuerlich ausgebrochenen Unruhen abwartet, um eine Reise in seine Heimat zu machen, wo er aber schwerlich verbleiben, sondern vermutlich wieder hierher kommen wird, weil er die hiesige Luft seiner Gesundheit zuträglich findet, und sich an das hier befindliche wackere Baron Finguerlin'sche Haus attachiert hat, wo er eine Menge Höflichkeiten und Freundschaft als Beweise empfängt, und wo er gewiss ebensowenig als von mir, der ich selbst in einem sehr vertraulichen Umgang mit ihm stehe, gelitten sein würde, wenn auch nur der Schatten einer politischen Intrigue oder Machination an ihm wahrzunehmen wäre. Auch für diesen, in allem Anbetracht höchst respektablen Mann stehe ich also corps pour corps gut, dass er keiner von den hier in Frage stehenden Subjekten ist.

Der zweite ist ein eben schon an 60 Jahren stehender Witwer, ein redlicher, achtungswürdiger alter Mann, welcher seiner Gesundheit wegen hier ist und immerwährend der ärztlichen Hülfe theils wirklich bedarf, theils als ein einbilderischer Kranker zu bedürfen wähnt, und sein vorzügliches Vertrauen auf den hiesigen ersten Stadtphysikus gesetzt zu haben scheint.

Der dritte endlich ist schon seit dem Ende des Krieges hier, weil er in seiner Heimat Zürich nichts mehr, oder doch nur sehr wenig zu suchen hat, lebt also sehr klein, aus den Wohltaten seiner theils hiesigen, theils Zürcherischen Freunden, und kann als ein Mann ohne Tadel, sowie ohne besondere Talente unter keinem Gesichtspunkte für einen Gegenstand der mindesten politischen Besorgnis angesehen werden.

Ich bitte übrigens E. Exc. ganz gehorsamst, sich sowohl für gegenwärtig als in Hinsicht für die Zukunft versichert zu halten, dass in der leider nur zu sehr entvölkerten hiesigen Stadt weder verdächtige Zusammenkünfte, noch verdächtige Individua meiner Aufmerksamkeit entgehen können, und dass ich bei jedem Anlass zu einer entgegengesetzten Vermutung meiner Pflicht das gehorsamste Genügen zu leisten, sowie nach Umständen entweder allsogleich darnach zu handeln, oder an höhere und respektive Höchste Behörde die schuldige Anzeige davon zu machen mich beeifern werde, da ich mich etc. . . .

**Beilage II** (zu p. 178—179).

*Depesche Vial's an Talleyrand über die Zürcher Unruhen.*

Paris, A. E. Suisse 1804, Bd. 482.

Nr. 118.

Vial an Talleyrand, Berne, le 2 Floréal an XII (22. April 1804).

Je reçois les dépêches dont Vous m'avez honorées le 23 et 24 Germinal. Il est d'autant plus fâcheux pour moi, de n'avoir pas exactement rencontré les intentions du premier Consul dans ce que j'ai fait ou écrit relativement aux affaires de Zurich, que je n'ai eu d'autre but que de faire par devoir tout ce qui pouvait lui convenir, comme par penchant tout ce que j'ai jugé pouvoir lui être agréable.

Si cependant le Premier Consul veut bien s'arrêter un moment sur la position où je me suis trouvé, sur la rapidité des évènements qui m'ont pressés sans me donner le tems de lui en référer, et sur d'autres observations que je vais faire, il sentira combien mon rôle était difficile et embarrassant.

Les détails militaires dans lesquels je suis entré dans une de mes lettres au Landammann, n'ont eu pour but que de prouver que je n'étais pas la dupe des prétendus succès dont il m'entretenait. J'ai pu, citoyen Ministre, avoir regret, que les troupes de la confédération aient échoué dans l'attaque qu'elles ont faites, parceque je devais craindre de grands inconvéniens de la non réussite. Car puisqu'on en est venu aux mains et qu'il n'a pas dépendu de moi de l'empêcher, il valait mieux sans doute que ce fut les forces du Gouvernement qui eussent le dessus. Je devais avant tout penser à voir le retour de l'ordre; si les insurgés avaient su profiter de leur premier avantage, la guerre civile serait aujourd'hui allumée de manière à ne pas espérer d'arrangement que par une nouvelle intervention armée de la France. **Mais souffrez que je me disculpe sur l'idée que je me sois permis d'exprimer le regret, que dans le nombre des mesures prises, l'on n'ait pas fait choix des plus rigoureuses. Veuillez, Citoyen Ministre, Vous faire représenter ma dépêche. Rien ne peut Vous porter à cette opinion. J'y dis positivement le contraire et j'ai dans tout le cours de cette affaire manifesté le désir de la voir terminée sans effusion de sang. J'aurais, il est vrai, pu me dispenser de faire part de mes idées**

à ce sujet; mais Vous ignorez jusqu'à quel point l'on est inquiet dans le pays. L'on s'est avisé de croire que le gouvernement français n'était pas étranger à l'insurrection des campagnes de Zurich, et ce n'est qu'après ma déclaration sur la proclamation des Chefs des Insurgés, qu'on a semblé être revenu de cette idée singulière. La crainte qu'une impulsion étrangère n'eut quelque part à tout ceci, a encore contribué à me faire prononcer. Au reste, s'il arrivait jamais qu'on abusât de ma confiance, en se servant d'une partie de ma lettre pour dénaturer mes intentions, j'ai de quoi répondre à cela, et je ne pense pas qu'on s'avise jamais de hasarder un pareil moyen de disculpation.

Je vais m'occuper de me procurer toutes les pièces qui peuvent contribuer à éclairer l'origine de ces troubles. En attendant voici mes opinions fondées sur une infinité de renseignemens et sur celle de plusieurs chefs de canton.

Les habitans de la ville de Zurich ont toujours conservé vis-à-vis de ceux du reste du canton un air de supériorité et de hauteur, d'autant plus humiliant pour ceux-cy, qu'il y a parmi eux des hommes fort riches, ayant de l'éducation et des moyens. De l'autre côté les habitans de la campagne ont toujours conservé une prévention invincible contre ceux de la ville. Les autorités de Zurich ont négligé lors de l'établissement de la nouvelle constitution de faire prêter le serment de fidélité, mesure qui n'est point exigée par l'acte de Médiation, mais qui est d'usage en ce pays et à laquelle on tient fortement, parce que l'expérience a prouvé que le serment a ici toute sa force. Le tems s'est écoulé, les troupes françaises sont parties, une loi rendue sur le rachat des dîmes et plusieurs autres ont été trouvées trop dures, le mécontentement s'est manifesté, et c'est dans ce moment difficile, que l'autorité a voulu exiger le serment. A cette maladresse s'est jointe beaucoup de roideur: les auteurs d'une réclamation sur la fixation des rachats des dîmes ont été arrêtés et condamnés à des amendes. L'inquiétude, le mécontentement se sont accrûs, les commissaires envoyés par l'autorité cantonale pour aller dans les communes exiger le serment ont été mal accueillis en général; il y a eu même du tumulte dans diverses assemblées formées à cet effet, et cela devait être vu la disposition des esprits, dont le Gouvernement cantonal était parfaitement instruit, vu le mode adopté pour cette prestation de serment, car l'on assemblait tous les habitans d'une commune dans une église ou dans un temple, où tout Etranger pouvait s'introduire, et il ne fallait dans ces assemblées tumultueuses que quelques mécontents ou quelques mal intentionnés apostés, pour exciter le désordre et la confusion.

L'autorité cantonale a eu recours alors au Landammann de la Suisse. Des ordres ont été donnés pour assembler des troupes. Les mécontents ont accru leur nombre. Ils se sont armés, se sont réunis, et ils avaient déjà commis quelques actes de force, résultat naturel du parti qu'ils venaient de prendre en arrêtant et visitant les papiers de

ceux qui passaient, en interdisant telle ou telle communication, en s'assurant enfin d'un officier chargé par l'autorité du canton, d'aller dans diverses communes organiser les milices. Un château fut brûlé sans qu'on ait jamais pu découvrir les auteurs de cet incendie. L'Autorité du lieu qui était considérée comme tenant au parti des Insurgés promit une récompense à celui qui les découvrirait.

Les troupes de la confédération réunies enfin à Zurich, sont marchées sur les Insurgés. Elles ont d'abord enlevé un village, se sont ensuite fait repousser sur les hauteurs voisines, où les Insurgés s'étaient retirés. Rentrées dans Zurich, on a demandé de nouveau secours aux cantons. Quelqu'uns en ont fourni de fort bonne grace, d'autres ont traîné en longueur tant qu'ils ont pu. J'ai eu occasion de remarquer qu'on a de préférence demandé des troupes à tel et tel canton plutôt qu'à tel et tel autre. Par exemple, la plupart des nouveaux cantons ont été seulement invités à tenir des troupes prêtes. L'on a dit dans le Public, mais dans d'autres cantons que celui-cy, que les troupes confédérées s'étaient fort mal conduites à la prise du village de Horgen, qu'il y avait eu du pillage et même du viol. A la manière dont tout cela avait été conduit et d'après le résultat du premier choc il y avait tout lieu de penser que le parti des Insurgés allait s'accroître. Déjà dans plusieurs cantons le mécontentement se faisait remarquer; des lieux de Rendez-vous étaient fixés pour des conférences; le gouvernement était allarmé, lorsque l'inexpérience du Chef des Insurgés et quelques moyens d'adresse de la part du gouvernement sur sa troupe, ont produit la dissolution des Insurgés et ont ramené l'ordre. Le chef a pris la résolution de passer de l'autre côté du lac avec cent hommes seulement, dans le dessein de faire soulever cette partie de la campagne. Il n'a pas du inspirer beaucoup de confiance avec si peu de monde, on l'a peut-être considéré comme fugitif, l'on n'aura pas ajouté foi à ce qu'il disait du corps de troupes qu'il avait laissé de l'autre côté du lac. Dans le même tems le gouvernement de Zurich avait envoyé des émissaires à ces mêmes troupes sans organisation que leur chef venait de quitter. Elles ont appris qu'il n'avait pas réussi de l'autre côté du lac, le découragement est survenu et elles se sont dissous. Willi poursuivi a été arrêté et conduit à Zurich.

Monsieur le Landammann, en m'apprenant cette nouvelle, me manifesta, comme Vous l'avez vu par sa dépêche du 9 avril, l'intention d'en faire un exemple. Je me dispensai de répondre à cela, et j'ai dans plusieurs occasions depuis témoigné le désir de voir prendre des mesures de douceur et de clémence plutôt que des voies d'extrême rigueur. Mais aujourd'hui surtout je me suis prononcé là-dessus d'une manière positive.

*Vial.*

**Beilage III** (zu p. 200).

1. *D'Affry's Rede an Napoleon in der Audienz vom 18. Nov. 1804 in Paris.*

Bern, B. A. Ausserordentliche Sendungen in das Ausland, Bd. 557.

Oktober bis Dezember 1804.

Sire!

La diète de la confédération Suisse a bien voulu nous choisir pour avoir l'honneur de nous présenter en son nom à Votre Majesté Impériale. L'honorable mission dont nous sommes chargés a pour but de Vous offrir les vœux, Sire! que la diète a formé pour la prospérité de Votre gouvernement, de témoigner au chef auguste de la nation française, notre Antique Alliée, les sentimens respectueux, dont les gouvernemens des cantons confédérés de la Suisse sont pénétrés pour la personne de Votre Majesté.

Il a toujours été dans le caractère de notre nation, Sire! d'être scrupuleusement fidèles à nos engagements. Ce caractère qui nous a toujours essentiellement distingués, ne s'est jamais démenti, il ne se démentira jamais.

Votre Majesté se rappelle que Louis XI étant encore Dauphin, parvint à vaincre les Suisses au combat (fameux dans notre histoire) de St. Jacques devant Bâle. Au milieu de ses succès ce prince projetta de se faire des amis, de ceux qui l'avoient si vaillamment combattu et Charles VII conclut avec eux la première alliance en 1453.

Votre Majesté se rappelle que François I après la bataille de Marignan, et la paix qui en fut la suite, crut ajouter une grande force à ses armées, en y joignant les troupes Suisses, qu'elles avaient vaincues dans les plaines de Marignan après 3 jours de combats consécutifs.

Ce traité connu sous le nom de paix perpétuelle, fut signé en 1516; au congrès de Fribourg, il fut ensuite ratifié solennellement, dans l'église de Notre Dame à Paris, par le serment de François I et de deux Ambassadeurs que nous lui avons envoyés.

Cette même paix perpétuelle est encore aujourd'hui une des bases de l'alliance conclue avec Votre Majesté, lorsque j'étais Landammann de la Suisse, et l'acte de Médiation, Sire! qui a pu arrêter les maux, qui détruisoient notre patrie, est la seule charte à laquelle le gouvernement de la Suisse aura désormais recours.

Votre Majesté Impériale, comme ceux qui l'ont précédé à la tête du gouvernement de la France, a daigné désirer avoir des troupes de notre nation. La Suisse s'est empressée d'y souscrire, et c'est avec une satisfaction infinie, Sire! qu'elle confie ses soldats à un prince, qui, j'ose le dire, doit sa bienveillance Impériale, et son estime aux sentimens que lui ont voués les plus anciens Alliés de la France.

La diète nous a chargé d'avoir l'honneur de remettre à Votre Majesté Impériale la lettre qu'elle a pris la respectueuse liberté de lui écrire, et j'ai l'honneur, Sire de Vous la présenter.

2. *Beschreibung der Krönung Seiner Kaiserlichen Majestät Napoleon's I, geschehen in der Lieben-Frauen-Kirche, den 2. Christmonat des Jahres nach Christi Geburt 1804.*

(zu p. 209).

**Abreise und Zug nach der Kirche.**

Die verschiedenen Militär- und Zivil-Beamteten der Regierung hatten den Befehl erhalten, sich in verschiedenen Hotels auf eine gegebene Stunde zu versammeln, und die Ankunft in die Kirche aller einheimischen Behörden sowohl, als der fremden Ministren, Seiner Heiligkeit des Papstes, und des Kaisers selbst, war so berechnet, dass beim Absteigen aller Verwirrung und allen Hindernissen vorgebogen wurde.

Das diplomatische Korps versammelte sich des Morgens um halb 8 Uhr, teils bei Herrn Lucchesini, preuss. Minister, teils bei Herrn Cobenzl, K. K. Ambassador. Diese Verteilung ist einem diplomatischen kleinen Anstand zuzuschreiben, der aus der Einladung Herrn Cobenzl's an das diplomatische Korps, sich bei ihm zu versammeln, entstande, wodurch die Ambassadoren ersucht waren, bei ihm abzusteigen, die Minister hingegen (unter Vorwand von Mangel an Platz) in ihren Kutschen die Abreise zu erwarten. Die H. H. Minister, welche sich bei H. Lucchesini versammelt hatten, holten die andere Abteilung des diplomatischen Korps bei des Herrn Cobenzl's Hause ein, und versammelt fuhr man von da in einem Zug von ungefähr 100 Kutschen, von einem 100 Mann starken Cavallerie-Piquet begleitet, nach der Kirche ab.

Beim Aussteigen geschahen Missverständnisse, wodurch verschiedene Glieder dieses Korps und einige der schweizerischen Deputierten die diplomatische Loge verfehlten und in andern Logen Platz nehmen mussten; wenn auch eingestanden werden muss, dass die Menge der anlangenden charakterisierten Personen die Herren Zeremonienmeister in Verlegenheit hat setzen müssen, so bliebe über die Art des Empfanges des diplomatischen Korps und der Hinweisung in die bestimmten Logen vieles zu wünschen übrig. Das Militair, welches in den Gassen stand, erwies dem diplomatischen Korps keine militairischen Ehrenbezeugungen.

Seine Heiligkeit der Papst fuhr um 9 Uhr vom Tuilerien-Palast, wo Hochdieselben wohnten, in einem 8-spännigen Wagen nach der Kirche ab; mehrere Kutschen, in welchen Kardinäle, Kammerherren und andere Beamtete sassen, machten sein Gefolge aus; ein Geistlicher ritt auf einer Mauleselin nach gewohnter Uebung voraus und trug das päpstliche Kreuz. Das Militair in den Gassen schulterte das Gewehr, die Trommeln aber schlugen nicht. Das Volk drängte sich, um den Papst zu sehen, und seine Heiligkeit teilten im Vorbeifahren den Zuschauern mit der Hand den Segen aus.

Ihre Kaiserlichen Majestäten reiseten von dem Tuilerienpalast ungefähr um 10 Uhr des morgens ab, der Kaiser und die Kaiserin und die 2 Prinzen Joseph und Ludwig Bonaparte sassen im nämlichen Wagen, der mit 8 prächtigen Isabellenfarben Pferden bespannt ware; auf dem Wagen stunden 14 Pagen und hinten mehrere Kammerdiener; das Ge-



folge bestand aus einige 20 Kutschen, in welchen die Prinzessinnen, die Damen d'honneur et du Palais, die Hof-Marschallen und andere Hofbeamteten sassen. Die Escorte bestund aus einer grossen Menge Cavallerie, worunter die Grenadiers à cheval de la Garde, die Guides de l'Empereur, die reitende Artillerie de la Garde, die Gendarmerie d'Elite, die Mamelukken und einige Curassier-Regimenter besonders bemerkt worden. Beim Vorbeifahren des Kaisers präsentierte das Militair das Gewehr, die Trommeln schlugen den Marsch, das Volk schrie Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice!

#### Einzug des Papstes in die Kirche.

Der Zug kam neben dem Thron des Kaisers in den grossen Gang hinein, an der Spitze desselben trug ein Geistlicher das goldene Kreuz des Papstes, hernach kamen die Chorkinder, dann die Thumherren, ferner einige 50 Bischöfe und Erzbischöfe und endlich der Papst selbst mitten zwischen den Kardinälen; und unter einem von 4 Geistlichen getragenen Himmel, mit sehr einfachen kirchlichen Gewändern bekleidet, schritt da der ehrwürdige Mann und theilte sanft seinen Segen den Anwesenden mit der Hand aus: nichts prächtiges, nichts zierliches war da zu sehen, dennoch wird ein jeder gestehen müssen, dass dieser Einzug der Seele die Ehrfurcht gebot: So kam der Zug bis zum Thron des Papstes hinauf. Da sass der Heilige Vater nieder, und die ganze Klerisei küsste ihm die einten den Pantoffel, die Erzbischöfe hingegen den Ring; nun fing das Gebet an.

#### Einzug des Kaisers und der Kaiserin in die Kirche.

Die Kaiserin, vor welcher ihr Gefolge beiderlei Geschlechts voranging, kam unter einem von 4 Thumherren getragenen Himmel, neben dem Thron des Kaisers hinein und langte mit langsamen und Majestätischen Schritten durch den grossen Gang nächst dem Hauptaltar bei ihrem kleinen Throne an. Sie schien innigst gerührt, dennoch durch die Kaiserliche Tracht verjüngert. Unter dem Kaiserlichen Mantel trug sie ein weisses mit Gold gesticktes Kleid, und ihr Kragen und Gurt schimmerten von lauter Diamanten, die mehrere Millionen wert sind. Die Prinzessinnen und dames d'honneur rangierten sich hinter ihr in einem gedoppelten halben Zirkel; gleich darauf erschien das Gefolge seiner Majestät des Kaisers Napoleon, dem allerhöchst dieselbe unter einem von 4 Thumherren getragenen Himmel folgte. Der Kaiser schritt mit einiger Mühe des schweren Mantels wegen, dennoch aber mit Festigkeit und Würde; seine Gesichtszüge verrieten Ernst und Heldenmut. In der rechten Hand trug er den Kaiserstab, in der linken die Gerechtigkeitshand; auf seinem à la Titus geschorenen Kopf war eine goldene Lorbeerkrone und man glaubte da, den Kopf eines römischen Kaisers zu sehen; an seiner Seite hing ein mit Diamanten beschlagener Degen, dessen Wert 16 Millionen französischer livres sein soll. Unter dem Kaiserlichen Mantel trug er einen langen Rock (Tunique) von weissem Sammet mit Gold gestickt. Die 2 Prinzen Joseph und Ludwig waren

ganz weiss gekleidet, trugen weisse Mäntel mit Gold gestickten Bienen.

Der Reichserzkanzler, der Erzschatzmeister, die Minister, Marschälle, sowie die übrigen Hofbeamten stunden einige Schritte hinten, ihre Tracht war à la Henri IV, aber ausserordentlich reich, so dass alles von Steinen und Gold schimmerte; daraus konnte man leicht urteilen, dass keine Kosten vermieden worden, um diesen neuen Thron mit aller möglichen Pracht zu umgeben. Sobald der Kaiser den kleinen Thron nächst bei dem Altar erreicht hatte, wurden ihren Majestäten die Mäntel und die übrigen Reichsinsignien, welche eingesegnet werden sollten, abgenommen und auf das Altar gelegt. Seine Heiligkeit segnete dieselben; hierauf folgten die Salbung und die Krönung nach vorgeschriebener Ordnung am Fuss des Altars. Ein einziger Umstand scheint hier angezogen werden zu müssen, dass nämlich der Kaiser die Krone der Kaiserin zuerst auf ihrem Kopf, dann auf seinen Höchst eigenen und endlich wieder auf das Haupt der Kaiserin gesetzt hat. Was seine eigene Kaiserkrone betrifft, so nahm seine Majestät dieselbe von dem Altar weg und setzte sie selbst auf sein Haupt. Dieser bedeutende Actus wurde von den Zuschauern mit einem jauchzen von bravo und mit Händeklatschen ausserordentlich applaudiert. Der Kaiser und die Kaiserin zogen nach der Krönung samt ihrem Gefolge nach dem Thron, der am Ende des mehr erwähnten grossen Ganges lag, unter dem Zurufen Vive l'Empereur! vive l'Impératrice, bravo und unter beständigem Händeklatschen.

Der Papst sang ein Tedeum und hernach das Amt, nach welchem der Kaiser auf dem Evangelio den durch die Constitution vorgeschriebenen Eid schwur. Es muss noch bemerkt werden, dass wenn auch die Programmen ankündigten, Ihre Majestäten würden während der Mess communicieren, dieser religiöse Actus dennoch aus unbekanntem Gründen unterblieb. So endigte sich diese Ceremonie, von welcher ihrer Seltenheit, ihres Pompes und ihrem Glanz wegen keine Beschreibung gemacht werden kann. Ein Umstand, der noch berührt zu werden verdient, ist, dass eine besondere Loge für die deutschen Fürsten in der Kirche zubereitet war; in vielen Rücksichten mag es vielleicht interessant sein, die Namen der bei diesem Krönungsfest anwesend gewesenen deutschen Fürsten zu wissen. . . . .

#### Beilage IV (zu p. 218).

*Vial's Rede an den Landammann am Neujahrstage 1805.*

Paris, A. E. Suisse 1805, Bd. 484.

Nr. 2.

Le Général Vial Ambassadeur, 14 Nivôse an XIII (4. Januar 1805).

Conformément à ce que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence, le 10 de ce mois, Monsieur de Watteville s'est rendu le 11 (1 Janvier) à Fraubrunnen où l'on avait fixé le rendez-vous pour la remise des pouvoirs au nouveau Landammann de la Suisse. Son Excellence y est arrivée avec une suite nombreuse et plusieurs corps de

troupes dans la meilleure tenue. Le corps diplomatique y était déjà. Peu de tems après est arrivé Monsieur Glutz, premier Avoyer du Canton de Soleure, ayant aussi une grande suite et une escorte brillante. Il y a eu plusieurs salves d'Artillerie. Tout le monde rassemblé dans une salle de la préfecture de l'arrondissement. Son Excellence Monsieur de Watteville, a pris en main les sceaux de l'Etat et l'acte de Médiation et a adressé à son successeur un fort long discours en allemand, après lequel il a fait la remise des sceaux et de l'acte de Médiation; Monsieur Glutz les a reçus et a répondu aussi en Allemand à Monsieur de Watteville. Après cela Monsieur de Watteville a adressé en Français au Corps Diplomatique quelques paroles agréables pour eux et pour leurs gouvernements, j'ai ensuite pris la parole et j'ai parlé à leurs Excellences à peu près en ces termes:

Messieurs!

„J'ai l'honneur de féliciter Vos Excellences, sur l'heureuse époque qui les rassemble aujourd'hui.

La marche ferme et tranquille de la Constitution Confédérale est une preuve incontestable de la bonté des bases sur lesquelles elle repose.

Sa Majesté Impériale, l'Auguste Médiateur de la Suisse, apprendra avec le plus vif intérêt que les soins qu'il s'est donné pour la rendre à la tranquillité et au bonheur, ont eu le résultat le plus complet.

Son Excellence, Monsieur de Watteville, a rencontré encore quelques épines durant le cours de sa Magistrature suprême, mais sa prudence et son patriotisme ont sur tout aplani. Les hautes qualités qui distinguent son digne successeur promettent qu'il saura profiter du bien qui a déjà été fait et y ajouter en.

Puissent les Suisses jouir longtemps et sans interruption de cette tranquillité qui fait le bonheur des peuples. Puissent-ils montrer constamment cette sagesse qui distingue si fort leurs ancêtres et qui fait la vraie gloire des nations.“

Les autres ministres ont chacun à leur tour adressé en français leurs compliments à leurs Excellences.

Tout s'est fait avec dignité et avec les marques les plus positives des sentiments les plus affectueux.

Un grand repas était préparé, l'on est passé à table. Son Excellence le nouveau Landammann a invité le Corps Diplomatique à lui faire l'honneur de se rendre le même jour à Soleure pour prendre part à une fête préparée pour son avènement: Son intention était connu d'avance.

Monsieur le Ministre d'Autriche n'a pu accepter ayant été atteint subitement d'une attaque de goutte.

Monsieur le Ministre d'Espagne avait un courrier à expédier.

Monsieur le Ministre de Bavière a cru devoir se régler comme Allemand (ce sont les expressions dont il s'est servi en m'en parlant) sur le Ministre de Vienne, je ne sais si la goutte lui est survenue aussi.

Monsieur Venturi, agent de la République Italienne qui s'était prononcé d'avance et m'avait fait la galanterie de me dire qu'il ferait

à cet égard ce que ferait l'Ambassadeur de France, s'est trouvé pris d'un rhum affreux, qui ne l'a pourtant pas empêché de bien déjeuner.

Seul j'ai accepté l'invitation du Nouveau Landammann qui m'a fait l'honneur de monter dans ma voiture. L'assemblée l'a accompagné jusqu'à la portière et nous sommes partis.

Arrivés à Soleure, au bruit de l'Artillerie, son Excellence a reçu les complimens de tous les corps constitués. Il y a eu ensuite un grand Dîner suivi d'un Bal qui a duré presque toute la nuit. Une garde d'honneur a été envoyée à mon logement, je n'ai accepté que les deux factionnaires. Le Lendemain Monsieur le Landammann m'a prévenu dans la visite que je devais lui faire, j'ai aussi reçu celle de l'autorité Cantonale. Une grande parade a eu lieu à midi et j'ai monté en voiture immédiatement après pour retourner à Berne. J'ai été salué par l'Artillerie à ma sortie de la ville. Une escorte à cheval m'était destinée pour m'accompagner jusques à la frontière du canton, mais à quatre cent toises de la ville j'ai fait appeler l'officier qui la commandait, je l'ai remercié et l'ai prié de ne pas pousser plus loin.

Je prie Votre Excellence de mettre ces détails sous les yeux de Sa Majesté Impériale; et je désire qu'ils puissent lui être agréables.<sup>1)</sup>

Vial.

#### Beilage V (zu p. 240).

*Polizeibericht Mallard's<sup>2)</sup> an Desmarets<sup>3)</sup> über Zollumgehungen in Basle.*

Paris, A. N., carton F 7, 6549.

(Nr. 2063).

Basle, le 25 octobre 1810.

J'avais bien raison de Vous dire dans la lettre de mon agent de change de cette ville, que l'Empereur a été joué complètement dans cette ville de Basle, les bons Suisses, aussi fins que les autres quand il s'agit de leur intérêt, se sont soustrait adroitement. . . . .

La crainte néanmoins est dans cette ville à l'ordre du jour, tous les riches commerçants redoutent une seconde mesure plus sévère que la première, et quoi qu'ils aient pris leur prévention ils sont dans l'appréhension, qu'on ne rendra les plus fortes maisons responsables de la jonglerie générale, ce qui serait juste, car enfin on ne peut rendre caution dans de pareilles circonstances qu'à ceux, qui sont munis des moyens de satisfaire à la justice distributive . . . . . le fond du caractère de Basle a toujours été une avarice sordide, ce qui conduit à plus de sensibilité sur la plus légère perte, après cette précieuse qualité vient la crainte, suite de la faiblesse.

Il faut que je vous fasse dire qu'on ferme les portes de la ville à 6 heures précises, sans les ouvrir, à qui que ce soit, dans la crainte, d'être enlevé à l'improviste par les Français. . . . .

<sup>1)</sup> Einzelne Teile dieses Berichtes finden sich im Moniteur vom 2. Pluviôse XIII (22. Januar 1805) Nr. 122.

<sup>2)</sup> Ein ehemaliger Emigrant aus dem Dép. Saône-et-Loire, Redacteur des journal du Nord in Hamburg, ein guter Kenner von Holland, Deutschland und des Niederrheins.

<sup>3)</sup> Charles Desmarets, 1763—1832, war während der Zeit des Kaiserreiches Divisionschef des Polizeiministeriums.

Avant'hier, le 23, un Monsieur de Bourglibre est venu dîner dans l'hôtel où je suis logé; il était arrivé le matin et je n'ai découvert seulement qu'il avait été chez un négociant commissionnaire nommé Dietrich. Pendant le dîner 3 personnes de la ville, gens ordinaires, sont venu l'arraisonner, après le repas il est allé au Café. Je m'y suis rendu, quelques personnes du même accabre l'ont aussi parlementé à voix basse et dans le tuyeau de l'oreille; il est parti à 4 heures pour s'en retourner, laissant un jeune homme qui était venu à cheval, qui s'en est retourné le lendemain matin. Les 2 autres officiers de la douane qui étaient venus avec lui, sont repartis dans la même voiture. Vous voyez, qu'il ne sera pas facile de découvrir le motif de cette courte et subite apparition, et que s'il est venu pour arrêter quelques comptes, des mesures en seront tenues cachées. La seule chose que j'ai entendue dire en parlant de lui — „voilà un homme qui est bien fâché de la mesure actuelle,“ — dans ce moment il montait en voiture.

Il y a ici un nombre prodigieux de commis voyageurs excepté ceux qui viennent de Lyon et de St. Etienne, pour contracter pour des rubans, tous les autres ne sont que spéculateurs de mousselines et indiennes de Suisse, notamment de St. Gall, qu'ils achètent pour revendre comme mousselines anglaises, c'est ce que j'ai recueilli dans leurs conversations entre eux, dans les différents hôtels où je vais dîner tour à tour. Pour qu'on ne les prenne pas en suspicion, ils sont tous porteurs d'une carte dite „d'échantillon“: mais elle est illusoire il paraît; d'après ce que je leur ai entendu dire, qu'ils font entrer les marchandises en fraude, je vais tâcher de connaître quelles sont les portes ouvertes pour le manège. La grande quantité d'habitants de Mulhouse qui affluent à Basle tous les jours est incroyable; quoi que cette ville soit en grande partie comméries de mêmes factures elle ne peut cependant sous ce rapport venir à Basle, pour y fournir de ses produits puisque les Bâlois ont absolument les mêmes étoffes, dans les manufactures en Suisse; puisque tous ceux que j'ai vu depuis que je suis ici arrivent passer 2 heures où 4 heures en ville et s'en retournent. J'en ai suivi plusieurs, ils vont entrer dans les maisons des commerçants de la ville, voilà tout ce que j'ai pu observer. En général ils sont très discrets, se livrent peu, et parlent bien moins que les autres commis. . . . .

Je vais tâcher d'aller l'après midi à Huningue pour y mettre ma lettre à la poste; parcequ'ils ont ici une telle défiance, que je craindrai, qu'en voyant de suite une lettre à la même adresse, ils se permettraient de l'ouvrir. C'est ce qui m'a fait mettre l'adresse de la première en Anglais.

J'ai vu ici dans les papiers publiés, qu'il était question d'échange des prisonniers de guerre. S'il avoue bien, et que je pus vous être utile, comptez sur mon zèle. . . . .

*Mallard.*